école normale supérieure paris—saclay

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

NOMINATION

Monsieur Baptiste COULMONT est nommé directeur adjoint de l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP) – UMR 7220 pour le site de Paris-Saclay.

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022

La présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex

école normale supérieure paris—saclay

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu la nomination de Baptiste COULMONT n°2022-214-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Baptiste COULMONT, directeur adjoint de l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP) – UMR 7220 pour le site de Paris-Saclay, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant de l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP) – UMR 7220 pour le site de Paris-Saclay ;
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement ;
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022

La Présidente

Nathalie CARRASCO

Baptiste COULMONT

B. COULMONT

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex